



Note de présentation du compte administratif de l'exercice 2024

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Syndicat entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

Fonctionnement :

Recettes : 358 502,61 € (sans reprise du résultat 2023 = 277 853,90 €)

Dépenses : 338 583,05 €

Excédent de fonctionnement exercice 2024 : 19 919,56€

Investissement :

Recettes : 19 427,50 €

Dépenses : 2 950,80 €

2024 est une année excédentaire à hauteur de 16 476,70 €

2024 est une année excédentaire à hauteur de 36 396,26 € (reprise du résultat 2023 compris)

Détails par chapitre :

Fonctionnement	2024
Dépenses : Chapitre 11 charges à caractère général	127 611,30
Dépenses : Chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés	198 328,88
Dépenses : Chapitre 042 opérations d'ordre	8 533,30
Dépenses : Chapitre 65 autres charges de gestion	4 109,57
Total des dépenses	338 583,05



Recettes : Subvention Région	179 364,71
Recettes : Subvention Département	45 410,00
Recettes : Participation des communes	47 210,40
Recettes : Participation des EPCI	5 867,55
Recettes : Autres produits de gestion	1,24
Total des recettes	277 853,90
Total recettes – dépenses	- 60 729,15
Affectation résultat N-1 fonctionnement	80 648,71
Excédent fonctionnement de l'exercice	19 919,56

Investissement	2024
Dépenses : concessions et droits similaires	2 950,80
Total des dépenses	2 950,80
Recettes : opération d'ordre	8 533,30
Total des recettes	8 533,30
Total recettes - dépenses	5 582,50
Affectation résultat N-1 investissement	10 894,20
Excédent investissement de l'exercice	16 476,70
Total de l'excédent de l'exercice (fonctionnement + investissement)	36 396,26